

VILLE DE MAUBOURGUET**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance ordinaire du 14 mai 2009

Etaient présents : MM. GUILHAS, NADAL, Mme JUAN BAUDOIN, M. DOUSSAU, Mme GUILLON MARIENVAL, MM. MENJOULOU, LAMOTHE, ESTANGOY, MANHES, Mme LARROUQUE, M. RENARD, Mme DE BRITO, Mmes THERLE, DELACROIX, DIDDEN, CLAUDE. Etaient absentes : Mme DUBERTRAND, Mme COUZIER (pouvoir à Mme DE BRITO) Secrétaire de séance : M. MANHES

Le procès verbal de la séance du 26 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

1. Marché de travaux – structure multiaccueil – avenant prolongation délai de travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prolonger le délai d'exécution des travaux de la crèche de sept mois à dix mois à l'ensemble des entreprises signataires du marché de travaux, soit jusqu'au 30 juin 2009.

Adopté à l'unanimité

2. Marché de travaux – boulevard Lapalu – avenant GCAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre de GCAU fixant les modalités d'échelonnement des paiements suite à la division en trois tranches de l'opération.

Adopté à l'unanimité

3. Marché de travaux – travaux groupe scolaire – avenant prolongation délai de travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prolonger le délai d'exécution des travaux du groupe scolaire du 17 avril au 30 juillet 2009.

Adopté à l'unanimité

4. Marché de travaux – travaux groupe scolaire – non application des pénalités de retard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer les pénalités de retard à l'ensemble des entreprises pour les travaux d'isolation du groupe scolaire du 17 avril au 30 juillet 2009

Adopté à l'unanimité

5. Modification répartition subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle répartition des subventions attribuées aux associations et autres personnes de droit privé (article 6574) telle que détaillée ci-dessous.

Association bénéficiaire	BP 2009
Secours catholique	400,00
Centre de loisirs (délibération du 18/12/2008)	8 147,28

Adopté à l'unanimité

6. Modification répartitions participations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle répartition des participations attribuées aux organismes de regroupement (article 6554) telle que détaillée ci-dessous.

Liste des organismes	BP 2009	Nouvelle répartition
AGEDI	1 410,00	1542.84
SIA Echez	1 512,29	1 534,49
Syndicat du Louet et de l'Ayza	1 100,00	1851,00
SPA	1 302,08	2 160.48

Adopté à l'unanimité

7. Contrat d'assurances risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de charger le Centre de Gestion des Hautes Pyrénées de négocier un contrat groupe d'assurance statutaire en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents.

Adopté à l'unanimité

8. Organismes extérieurs – nomination délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme délégué au sein du conseil d'administration de la SEMADOUR Mme Marie Baudoin, suite au départ de Mr Pierre RENON.

Adopté à l'unanimité

9. Bail appartement au 190 allées Larbanès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la prise d'effet du bail pour l'appartement situé au 190 allées Larbanès au 1^{er} mai 2009 au lieu du 1^{er} avril.

Adopté à l'unanimité

10. Contrats fêtes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord pour les orchestres et animations (Discothèque LA LUNA, Orchestre TUTTI FRUTTI, Orchestre J.Claude LAURAN, Orchestre HOLIDAY, La Fiesta des Pitchouns et PINA COLADA) pendant les fêtes locales du 21 au 24 août 2009.

Adopté à l'unanimité

11. Convention Club taurin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention à passer avec le Club Taurin pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité

12. Convention gérance camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de gestion du camping pour la saison 2009 qui prendra effet du 23 mai au 15 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité

13. Recrutement d'agent non titulaires de remplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une délibération de principe qui autorise le Maire pour la durée de son mandat à recruter pour besoin saisonnier ou occasionnel des agents non titulaires.

Adopté à l'unanimité

14. Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la commune pour permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade de l'année et le recrutement d'agent suite à mutation ou départ à la retraite.

Adopté à l'unanimité

15. Mises à disposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les mises à dispositions de neuf agents dans les associations : Centre de Loisirs de Maubourguet, SOM Comité Directeur, Stade Olympique Maubourguétois Rugby et l'Association sportive du collège pour accompagner le développement de leurs activités.

Adopté à l'unanimité

16. Avis du Conseil Municipal - remise en état des lacs - carrière Razel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable au projet de remise en état des lacs prévus en fin d'exploitation de la carrière Razel de Maubourguet.

Adopté à l'unanimité

17. Contrat de mise à disposition d'un travailleur handicapé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer deux contrats de mise à disposition de travailleurs handicapés avec le CEDEPTH de Castelnau Rivière Basse pour un montant TTC de 6.60€/heure.

Adopté à l'unanimité

18. Convention contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer une convention de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009.

Adopté à l'unanimité

19. Cession terrain – échange Bounneau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'échanger une partie des parcelles AN 123 et AN 207, propriété de la commune, contre une partie de la parcelle AN 204, appartenant à Mme Bounneau, avec soulte pour la différence à la charge de Mme Bounneau.

Adopté à l'unanimité